



# DICRIM

Document d'Information  
Communal des Risques Majeurs

**LES BONS RÉFLEXES !**



Dans le contexte du changement climatique et suite à la pandémie mondiale que nous venons de connaître, il est important pour une commune de savoir organiser la réponse communale lorsqu'un évènement majeur arrive.

C'est dans cette optique et du fait de la réglementation nationale, que la commune d'Antagnac s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en 2015, entièrement revu et mis à jour en 2022, et qui permet de prendre des mesures d'anticipation et de prévention qui sont essentielles à la protection des personnes et des biens. Mais nous devons aussi apprendre à vivre aujourd'hui avec le risque, et à composer, plus que jamais, avec la nature.

La Municipalité d'Antagnac a aussi souhaité renforcer sa mission d'Information Préventive auprès de la population et c'est dans cette optique que s'inscrit cette version du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M).

L'objectif de ce document est de présenter aux Antagnacais et aux personnes séjournant sur le territoire de la commune : les risques qui peuvent potentiellement toucher la commune, les principales recommandations, les mesures de prévention et les moyens d'alerte, l'organisation des secours mis en oeuvre dans l'hypothèse d'une situation de crise. Facile d'accès, concis et pratique, ce document à vocation préventive, est à conserver précieusement. Il vous permettra d'adopter les bons réflexes en cas de crise et d'appliquer les consignes de sécurité. Consultez-le régulièrement et sensibilisez vos enfants à ce document.

La sécurité est en effet l'affaire de tous : vous pouvez avoir un rôle à jouer auprès de votre entourage.

Ensemble, soyons solidaires dans l'action, la sauvegarde et la sécurité de tous.

Le Maire

Jérémie BEZOS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

# SOMMAIRE

<b>Préambule</b>	p.1
Présentation générale	p.1
Pourquoi un DICRIM	p.2
Le plan communal de sauvegarde (PCS)	p.3
<b>La prévention</b>	
Les mesures de prévention.	p.4
Le débroussaillage	p.4
Alerte communale	p.5
Les détecteurs de fumée dans les habitations	p.6
Le kit d'urgence	p.6
<b>Pré-alerte - Vigilance</b>	p.8
La vigilance météo	p.8
La vigilance canicule	p.9
<b>L'alerte</b>	p.10
Qui fait quoi pendant la crise ?	p.10
Que faire pendant l'alerte ?	p.11
<b>Les risques majeurs à Antagnac</b>	p.12
Quels types ?	p.12
Les feux de forêts	p.13
Le retrait-gonflement des argiles	p.14
Évènements météorologiques	p.15
Les risques technologiques	p.16
Évènements exceptionnels	p.17
<b>Contacts utiles</b>	p.19
Numéros d'urgence	p.19
Mes numéros	p.20

# Préambule

## Présentation générale

La commune d'Antagnac se trouve dans le département de Lot-et-Garonne. Elle fait partie de l'arrondissement de Marmande et membre de la communauté des communes des Coteaux et Landes de Gascogne. Composée de 250 habitants, elle s'étend sur 9,31 km<sup>2</sup>.

La commune est située dans le périmètre d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Approuvé en 2015, ce plan rend obligatoire la production d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin d'informer les habitants des risques présents sur le territoire communal.



### Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur existe quand un aléa, événement dangereux, imprévu et brutal peut se produire dans une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux sont forts.



Exemple :

#### ALÉA

Possibilité de survenance d'un phénomène ou événement dangereux, d'origine naturelle ou technologique, susceptible d'entraîner des conséquences importantes sur les enjeux.



#### ENJEUX

Représentent les personnes, les biens matériels et économiques, ainsi que l'environnement susceptibles d'être affectés.



#### RISQUE

Confrontation, en un même lieu géographique, d'un aléa avec des enjeux.

## Pourquoi un DICRIM ?

Le DICRIM est un document à l'échelle communale introduit par le décret du 11 octobre 1990. Il est réalisé sur la base des informations transmises par la préfecture à travers le document départemental des risques majeurs, les plans particuliers d'intervention, les plans de secours spécialisés et les plans de préventions des risques naturels et technologiques.

Le DICRIM contient 4 grands types d'information :

- La connaissance des risques présents sur la commune
- La cartographie des aléas
- Les mesures de prévention et de protection prises par la commune
- Les mesures de sauvegarde individuelles à respecter en cas de danger ou d'alerte.

Ce DICRIM informe les citoyens des risques naturels et technologiques qui concernent le territoire antagnacais, des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que des moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise aussi à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter.

Cette plaquette élaborée en avril 2022 est directement consultable sur le site internet [antagnac.fr](http://antagnac.fr) dans la rubrique A vos côtés.

The image shows a screenshot of the Mairie d'Antagnac website. The main content area displays the 'Plan Communal de Sauvegarde' page, which includes a definition of the Plan Communal de Sauvegarde (PCS) and its objectives. A sidebar on the right contains a navigation menu with 'Plan Communal de Sauvegarde' highlighted, and a section for 'Actualités' with recent news items. Overlaid on the bottom right is a brochure for the 'DICRIM' (Document d'Information Communal des Risques Majeurs). The brochure features an aerial view of the village of Antagnac, a row of icons representing various risks (fire, flood, earthquake, etc.), and the slogan 'LES BONS RÉFLEXES !'.

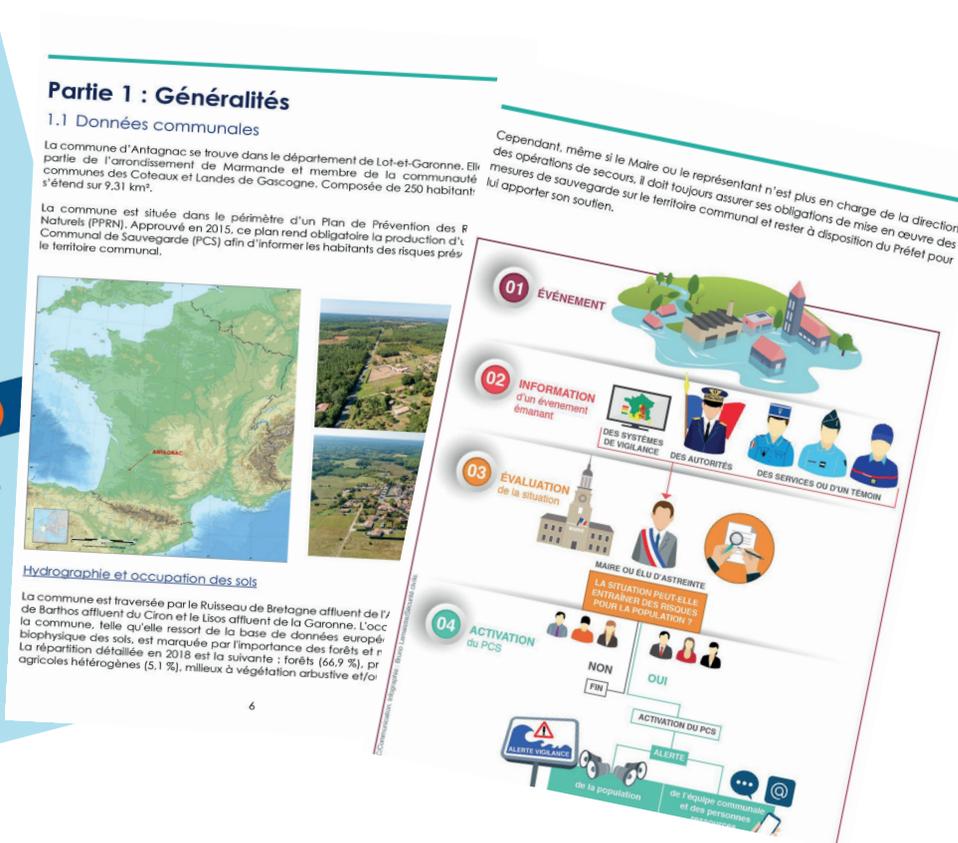
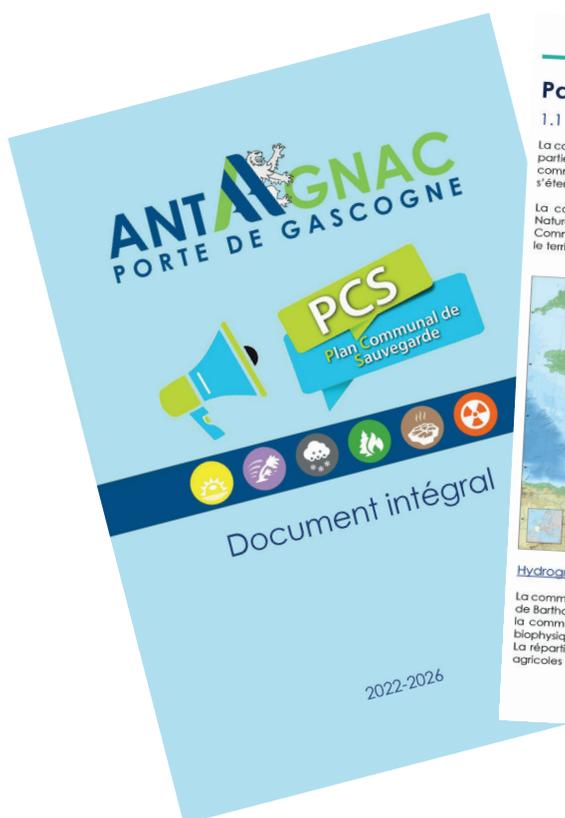
# Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

L'objectif du PCS est de « s'organiser pour être prêt » : se préparer, se former, identifier et organiser par anticipation les principales missions pour faire face aux événements importants ou majeurs qui pourraient survenir sur le territoire. Le Maire, les élus et les agents municipaux sont les acteurs du PCS avec les services de secours.

En mettant en place une organisation communale, le but pour le Maire est de supprimer les incertitudes, les actions improvisées, en ayant un cadre de référence polyvalent pour gérer les problèmes qui ne sont pas habituels. Cette organisation doit coordonner les moyens humains et matériels ainsi que les différentes cellules définies dans le Poste de Commandement Communal pour une gestion optimale de toutes les situations dangereuses pour la ville et ses habitants.

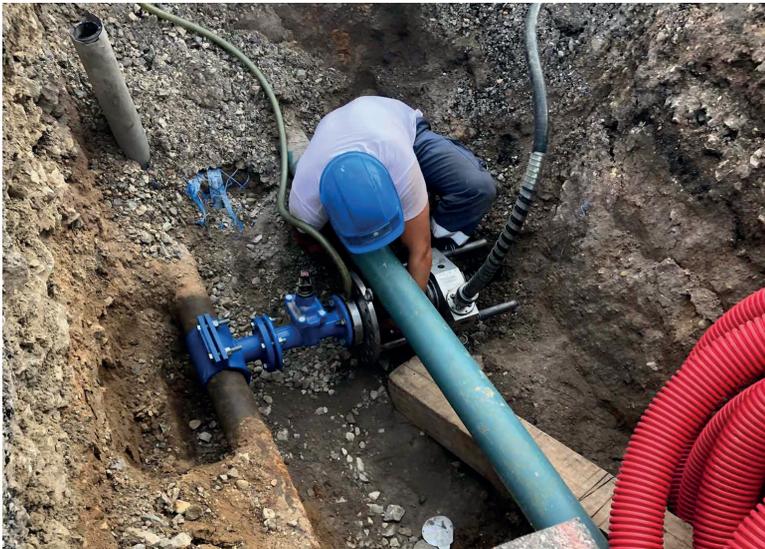
Le PCS a pour but d'accompagner la commune d'Antagnac dans la gestion d'une crise. La situation de crise durant les 3 phases de celle-ci :

- Avant la crise il doit mettre en place des actions de prévention et de protection pour réduire l'impact potentiel d'un accident sur les administrés.
- Pendant la crise, la mairie doit être en mesure de donner une réponse opérationnelle pour gérer cette dernière et ainsi assurer la sauvegarde des personnes et des biens.
- Après la crise, des actions de retour à la normale sont à mettre en place pour permettre aux sinistrés de retrouver une situation identique à celle qu'ils possédaient avant la crise. De plus, il est nécessaire d'organiser un retour d'expérience pour améliorer la réponse des différents acteurs à une future situation de crise.



# La prévention

## Les mesures de prévention



Les mesures de prévention sont mises en œuvre dans de nombreux domaines de l'action communale : entretien des réseaux, en partenariat avec les gestionnaires, ou encore l'entretien des chemins communaux

Enfin, il appartient à chacun de connaître les risques naturels auxquels il est exposé et de veiller à s'en prémunir dans la mesure de ses moyens : le DICRIM constitue la référence en matière de connaissance des risques naturels du territoire.

## Le débroussaillage

### > Pourquoi débroussailler ?

Débroussailler un terrain, aux abords de l'habitation et/ou construction est la meilleure protection car :

- Cela diminue la puissance du feu, donc des émissions de chaleur et de gaz
- Cela évite que les flammes n'atteignent les parties inflammables de l'habitation
- Sur une habitation débroussaillée, le feu peut également épargner certains arbres de votre propriété

### > Le débroussaillage vous protège et protège la forêt

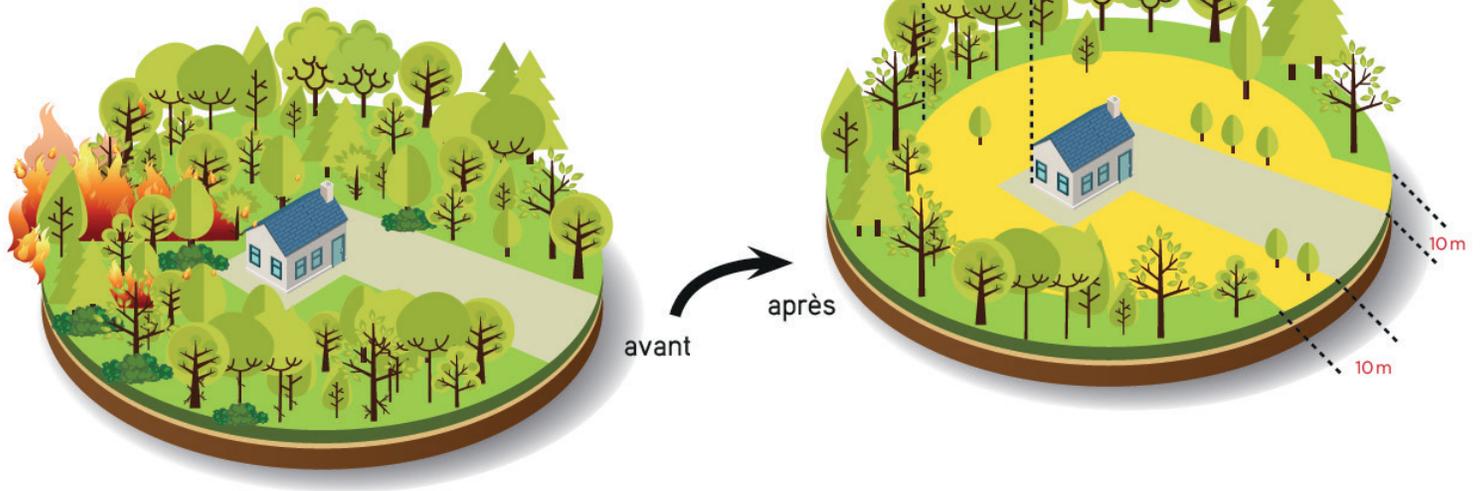
Les services d'incendie et de secours interviennent avec plus d'efficacité et à moindre risque dans une propriété débroussaillée. Lorsque le feu arrive sur une zone débroussaillée, il diminue en intensité. Faute de combustible, son évolution est forcément réduite. Vous êtes ainsi davantage en sécurité confiné dans votre maison.

### > Le débroussaillage, une obligation

Le débroussaillage est obligatoire pour chaque propriétaire notamment dans les zones à risques autour des constructions situées à moins de 200 m des massifs forestiers.

Le débroussaillage doit être réalisé à tout moment de l'année, hors période à risques (du 1er juillet - 30 septembre). Le non-respect de cette obligation, vous expose à une forte amende et à des poursuites judiciaires.

“ En débroussaillant autour de mon habitation, je crée une zone de sécurité où le feu ne trouvera pas de combustible pour se propager ”



Les feux de jardins qui ne sont pas liés à ces Obligations Légales de Débroussaillage (ex : incinération des déchets verts issus de la taille de haies...) sont interdits toute l'année.

### Rappel :

Les déchets verts issus de la taille des arbustes ne doivent pas être mis dans les bacs collectifs de la commune. Ils doivent être apportés en déchetterie (Casteljaloux ou Houeillès) ou broyés sur place pour servir par exemple de paillage à son jardin.

## Alerte communale

Pour alerter la population, la mairie d'Antagnac peut avoir recours à plusieurs dispositifs pouvant être déclenchés simultanément pour la gestion d'une crise :

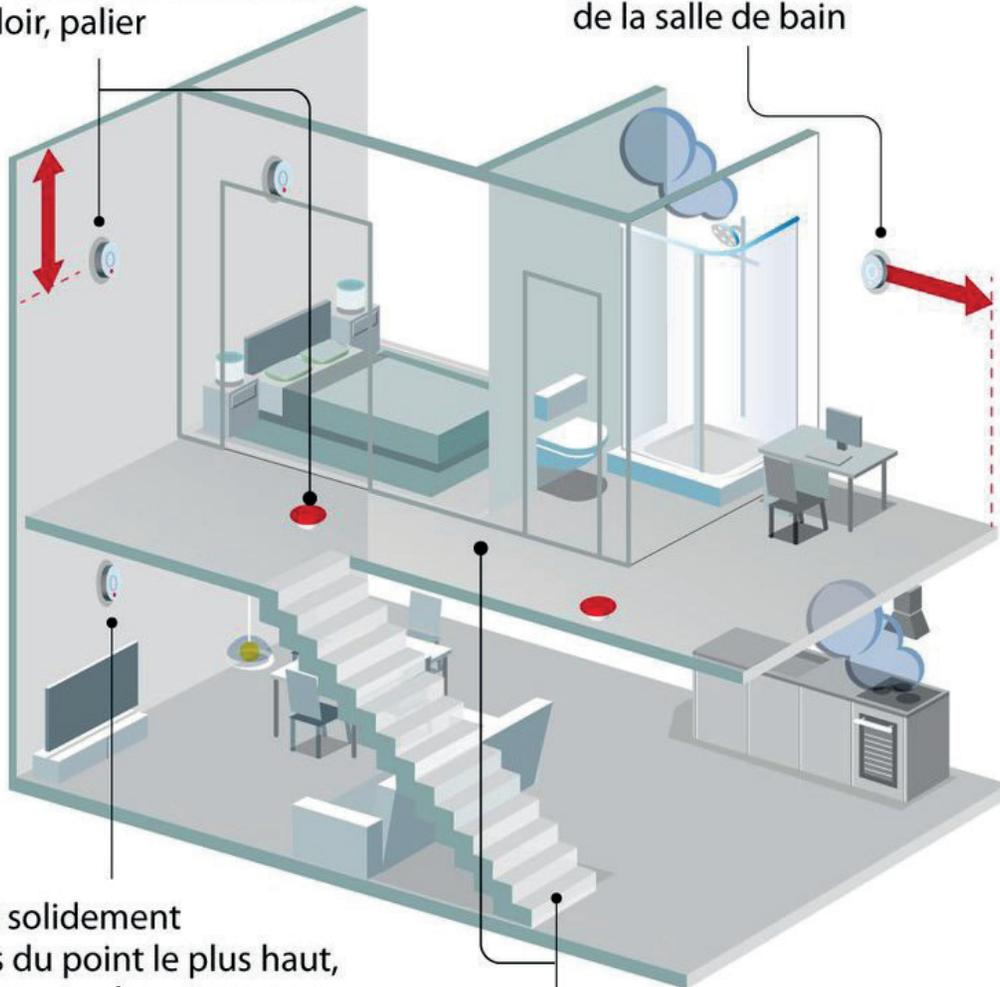
- **Porte à porte effectué par les élus ou les agents**
- **Faire sonner les cloches de l'église**
- **Outils de communication** : site web de la mairie et page Facebook. Pensez donc à vous y abonner dès maintenant !



### Où mettre son détecteur de fumée ?

De préférence dans les espaces de circulation ou de dégagement desservant les chambres : couloir, palier

S'il n'y a pas de couloir ou de palier (studios) : le plus loin possible de la cuisine et de la salle de bain



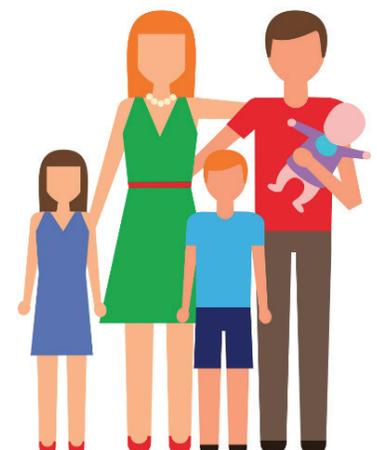
Fixé solidement près du point le plus haut, à distance des autres murs et des sources de vapeur (cuisson, vapeur d'eau)

Si possible : 1 détecteur par étage

### Le kit d'urgence

Il est important d'avoir chez soi un kit d'urgence à utiliser si les réseaux d'eau courante, d'électricité, de téléphone sont coupés.

Préparez les équipements de première nécessité dans un sac d'urgence et rangez-le dans un endroit facilement accessible et connu de tous les membres de votre foyer.





### EAU

Six litres par personne en petites bouteilles



### OUTILS DE BASE

Couteau de poche multifonction, ouvre-boîte...



### NOURRITURE DE SECOURS

consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé...



### LAMPE DE POCHE

avec deux jeux de piles de rechange ou lampe sans pile à manivelle (dynamo)



### BOUGIES

avec allumettes ou briquet



### RADIO

avec piles ou batteries, radio sans pile à manivelle



### TROUSSE MÉDICALE

de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, antidiarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, ainsi que vos médicaments de traitement en cours



### UN TÉLÉPHONE PORTABLE

avec batterie chargée



### UN DOUBLE DES CLÉS DE MAISON

pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite



### UN DOUBLE DES CLÉS DE VOITURE

pour éviter de les chercher ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route



### ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CREDIT



### VOS PAPIERS D'IDENTITÉ

ainsi qu'une photocopie de vos papiers d'identité

## PENSEZ ÉGALEMENT A :

- Des vêtements et chaussures de rechange
- Du papier hygiénique et une trousse de toilette
- Un sac de couchage
- Des jeux divers : cartes, dés, dominos, etc. Si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps
- Un sac plastique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants

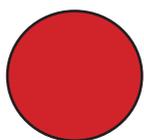
# Pré-alerte - vigilance

## La vigilance météo

Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance à 6 heures et à 16 heures informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.

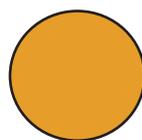
Quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) précisent le niveau de vigilance. Pour plus d'informations : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

### Une vigilance absolue s'impose



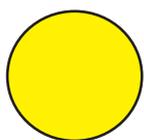
> des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

### Soyez très vigilant



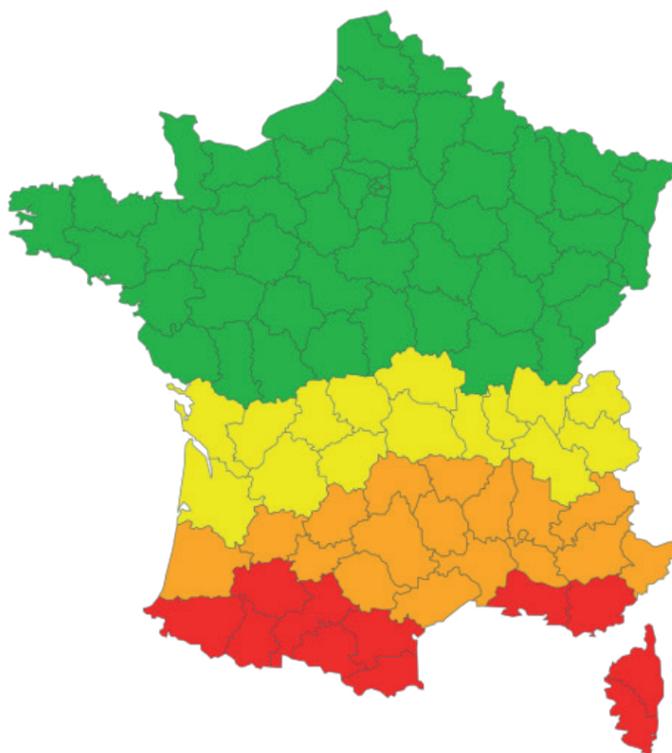
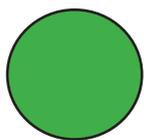
> des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

### Soyez attentifs



> si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un cours d'eau ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution.

### Pas de vigilance particulière



## SUIVEZ L'ÉVOLUTION MÉTÉO

- Suivant l'ampleur du phénomène et l'évolution de la situation sur le terrain, suivez l'actualité : Sur le site [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ou sur le serveur téléphonique de Météo France au 32 50
- Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre. Utilisez une radio à piles, à batterie, solaire ou à alternateur (manivelle pour charger la batterie) qui fonctionnera même si les réseaux locaux d'électricité sont défectueux.

## NIVEAU 1



### **Veille saisonnière**

activée automatiquement du 1er juin au 31 août chaque année. Elle peut être étendue en cas de chaleur précode ou tardive.



## NIVEAU 2



### **L'avertissement chaleur**

est une veille renforcée permettant aux services de se préparer et renforcer les actions de prévention.



## NIVEAU 3



### **Alerte canicule**

avec mise en place d'actions de prévention et de gestion adaptées à l'intensité et à la durée du phénomène.



## NIVEAU 4



### **Canicule exceptionnelle, très intense et durable,**

avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs (sécheresse, eau potable, saturation des hôpitaux, feux de forêts, aménagement du temps de travail...).



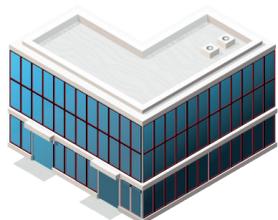
# L'alerte

## Qui fait quoi pendant la crise ?



### Pompiers - Gendarmerie

Les services de secours et de sécurité interviennent sur les lieux touchés. Le poste de commandement opérationnel des services d'incendie et de secours, dirigé par le Commandant des Opérations de Secours (COS), assure la coordination des opérations en relation directe avec le Maire, le Préfet et les autres services de secours et de sécurité.



### La préfecture

Si la zone de sinistre dépasse celle de la commune, le Préfet devient Directeur des Opérations de Sauvegarde. Le Préfet peut déclencher le plan de l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (Plan ORSEC) et ses dispositions spécifiques ou un autre plan d'urgence. Il est en contact avec les cellules de crise départementales et nationales.



### L'école

Sauf informations données par les autorités, n'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils y sont mis en sécurité par le personnel scolaire formé à la gestion de crise.



### La mairie

Le Maire ou son représentant, déclenche si besoin, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) soit sur injonction de la Préfecture soit, de sa propre initiative. Il mobilise alors tout ou partie de son équipe municipale (élu, agents administratifs et techniques) et installe le Poste de Commandement Communal (PCC).



### La population

Vous devez avoir pris connaissance des risques auxquels vous pouvez être exposés, les moyens de les prévenir et les consignes de sécurité à respecter lors de leur survenance. Préparez-vous autant que possible aux situations de crise en réalisant votre Plan Familial de Mise en Sûreté (téléchargeable sur notre site).

## Que faire pendant l'alerte ?



**Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.**



**N'allez pas chercher les enfants à l'école** : vous les exposeriez, ainsi que vous-même au danger. Leur prise en charge est assurée par les enseignants et les éducateurs, qui sont les mieux informés des conduites à tenir avec les enfants.



**Fermez les portes fenêtres.**



**Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre** (CFM 92, France Bleu Marmande 99.3, 47FM 87.7)



**Consultez le site internet [www.antagnac.fr](http://www.antagnac.fr) ou les réseaux sociaux.**



**Evitez de téléphoner** : limiter les appels aux cas d'urgence : le réseau téléphonique doit rester disponible pour les secours



**Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation**

**SURTOUT, restez à l'écoute des consignes de sécurité diffusées par la mairie, la gendarmerie et les services de secours**

### PROTECTION DE LA POPULATION : LES RESPONSABILITÉS

#### Sauvegarder

La commune : Informer, alerter, mettre à l'abri, interdire, soutenir, assister, ravitailler ...

#### Secourir

Les services d'urgence (gendarmerie, SAMU, pompiers)

# Les risques majeurs à Antagnac

## Quels types ?

La commune d'Antagnac est composée de 250 habitants et s'étend sur 9,31 km<sup>2</sup>. Elle est principalement exposée à 5 types de risques :



LES FEUX DE FORÊTS



LE RETRAIT-GONFLEMENT  
DES ARGILES



ÉVÈNEMENTS  
MÉTÉOROLOGIQUES  
EXCEPTIONNELS



LES RISQUES  
TECHNOLOGIQUES  
DE TYPE TMD



ÉVÈNEMENTS  
EXCEPTIONNELS



## LES FEUX DE FORÊTS

### Agir avant l'évènement

- Entretien des chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules de pompiers
- Débroussailler et entretenir les espaces verts autour des maisons.
- Vérifier le fonctionnement manuel et la qualité de fermeture des portes, fenêtres et volets
- S'assurer qu'il n'y a pas des bouteilles de gaz ou des bidons de liquides inflammables oubliés qui pourraient être exposés au feu
- Préparer l'équipement nécessaire (cf. kit d'urgence)



### Agir pendant l'évènement

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu, informer les pompiers (téléphoner au 112 ou 18) avec calme et précision
- Ne vous approchez pas du feu
- Rechercher un abri en fuyant dos au feu
- Respirer, si possible, à travers un linge humide
- Ne pas sortir de voiture si vous êtes surpris par un front de flamme
- N'évacuer que sur ordre des autorités
- Fermer les bouteilles de gaz (éloigner celles qui sont à l'extérieur)
- Fermer et arroser volets, portes, fenêtres
- Occulter les aérations avec des linges humides
- S'habiller avec des vêtements de coton épais couvrant toutes les parties du corps, ne surtout pas utiliser de tissus synthétiques
- Eviter de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux

### Agir après l'évènement

- Sortir protégé (chaussures et gants en cuir, vêtements coton, chapeau)
- Eteindre les foyers résiduels en les arrosant abondamment
- Inspecter votre habitation, en recherchant et surveillant les braises qui auraient pu s'introduire sous les tuiles ou par des orifices d'aérations
- Prendre des nouvelles de ses voisins, et le cas échéant, leur apporter votre aide



**Alertez les pompiers**



**Dégagez les voies de circulation**



**Coupez l'électricité et le gaz**



**Calfeutrez les issues**



**Ne vous exposez pas aux flammes**



## LE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

### Agir avant l'évènement

#### Mesures de prévention avant de construire :

- Faites procéder, par un bureau d'études spécialisé à une reconnaissance du sol, y compris dans les zones identifiées comme non argileuses
- Respecter les règles de l'art adaptées à la nature du sol
- Adapter les fondations
- Rigidifier la structure du bâtiment
- Désolidariser les différents éléments de structure

#### Règles à respecter pour les constructions neuves et existantes :

- Réaliser une ceinture étanche autour du bâtiment
- Éloigner la végétation du bâti
- Créer un écran anti-racines
- Étanchéifier les canalisations enterrées
- Limiter les conséquences des sources de chaleur en sous-sol
- Réaliser un dispositif de drainage

### Agir pendant l'évènement

- Fissures en façade, souvent obliques et passant par les points faibles
- Distorsion des ouvertures (portes et fenêtres)
- Dislocation des dallages et des cloisons
- Rupture des canalisations enterrées
- Tassements de terrain
- Ces dégâts peuvent rendre la construction dangereuse et conduire à son évacuation.

### Agir après l'évènement

- Contacter votre assurance
- Mettre en sécurité les biens pouvant être déplacés
- Installer des mesures de protections provisoires
- Couper vos réseaux, électricité, gaz, eau et téléphone (sauf détresse vitale)
- Signaler le sinistre à la mairie



Évacuez le bâtiment et s'éloigner



Coupez l'électricité et le gaz



Ne vous approchez pas des bâtiments endommagés



## ÉVÈNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

### Agir avant l'évènement

- Prévoir des moyens d'éclairage de secours (lampes de poche à piles ou à dynamo)
- Consolider la fixation des antennes de télévision et de satellites
- Élaguer ou coupez les arbres très proches de votre habitation
- Contrôler le bon fonctionnement et la fermeture de toutes les portes et fenêtres



### Agir pendant l'alerte

- S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités
- S'éloigner des bords de mer et des lacs
- Ranger et fixer les objets susceptibles d'être emportés
- Faites une réserve d'eau potable
- Préparer des vêtements chauds de rechange
- Rassembler les médicaments urgents
- Débrancher les appareils et les prises d'antennes de télévision et de satellites
- Rentrer les animaux et le matériel
- Gagner un abri en dur
- Fermer portes, fenêtres et volets

### Agir pendant l'évènement

- Ne pas se déplacer
- Rester à l'abri
- Ne pas intervenir sur les toitures
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol

### Agir après l'évènement

- Réparer ce qui peut l'être sommairement
- Couper branches et arbres menaçants
- Faites attention aux fils électriques tombés à terre
- Prenez des nouvelles de votre entourage



Mettez-vous à l'abri



Ne vous approchez pas des arbres



Ne vous approchez pas des lignes à terre



## LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

### Agir avant l'évènement

Connaître la classe des produits située à l'arrière du véhicule :



**Classe 1** > Matières et objets explosibles



**Classe 2** > Gaz



**Classe 3** > Liquides inflammables



**Classe 4** > Matières solides inflammables 4.1



Matières sujettes à l'inflammation spontanée 4.2



Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables 4.3



**Classe 5** > Matières carburantes 5.1  
Peroxydes organiques 5.2



**Classe 6** > Matières toxiques 6.1



Matières infectieuses 6.2



**Classe 7** > Matières radioactives 7



**Classe 8** > Matières corrosives 8



**Classe 9** > Matières et objets dangereux divers 9

### Agir pendant l'alerte

Quitter la zone de l'accident et mettez-vous à l'abri

#### À L'EXTERIEUR

- Rejoindre le bâtiment le plus proche hors de la zone de danger.
- Si vous êtes loin de tout bâtiment, éloignez-vous immédiatement de la source de danger
- En cas de picotements ou d'odeur forte, respirez à travers un mouchoir mouillé

#### À L'INTERIEUR

- Fermer portes, fenêtres et volets
- Obturer les entrées d'air
- Arrêter les ventilations
- Ne téléphoner pas, sauf détresse vitale, libérer les lignes pour les secours
- Ne fumer pas
- Éloigner-vous des portes et fenêtres
- Attendre les consignes pour sortir
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer
- Une fois le danger écarté, aérer les locaux



Éloignez-vous de la zone d'accident



Alertez les secours



Mettez-vous à l'abri



Ne vous exposez pas aux produits chimiques



Ne fumez pas



## ÉVÈNEMENTS EXCEPTIONNELS : Risque sanitaire

Les risques sanitaires sont les risques susceptibles d'affecter la santé de la population du fait notamment d'agents infectieux ou de dysfonctionnements des organisations de soins.

Par exemple, une pandémie de grippe de type aviaire est due à la mutation d'un virus de grippe aviaire qui s'adapte à l'homme et peut se transmettre par simple contact.

### Agir pendant l'évènement

#### Des gestes simples pour limiter les risques de contamination :

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou utilisez une solution hydro-alcoolique
- Lorsque vous éternuez ou toussiez, couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir ou éventuellement votre manche
- En cas de symptômes, appelez votre médecin traitant et évitez tout contact
- Contacter le 15 uniquement en cas d'urgence
- Éviter les activités non essentielles génératrices d'exposition au risque viral
- Respecter les consignes des services de l'Etat





## ÉVÈNEMENTS EXCEPTIONNELS : Canicule

La commune d'Antagnac est exposée à un risque de canicule : vague de chaleur très forte qui se produit le plus souvent en été et qui dure plusieurs jours et nuits. L'augmentation de la température peut mettre en danger les personnes vulnérables et les enfants.

### Agir avant l'évènement

- Vous connaissez ou vous êtes une personne vulnérable ? Inscrivez vous ou proposez à la personne de s'inscrire sur le registre tenu en mairie par la commission sociale.

### Agir pendant l'alerte

- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes (12h-17h)
- Passer plusieurs heures dans des endroits frais
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment
- Pendant la journée, fermer les rideaux, les volets et les fenêtres et aérer la nuit
- Prendre des nouvelles de votre entourage
- Modérer les activités sportives en plein soleil
- En cas de sensations de faiblesse ou de fièvre, contacter le 15 (SAMU)

### FORTES CHALEURS SOYEZ VIGILANTS

#### QUELLES SONT LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES ?



PERSONNES ÂGÉES  
DE PLUS DE 65 ANS



PERSONNES HANDICAPÉES  
OU MALADES À DOMICILE



PERSONNES  
DÉPENDANTES



FEMMES  
ENCEINTEES



ENFANTS



### CANICULE, FORTES CHALEURS

#### ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps  
et se ventiler



Maintenir sa maison  
au frais : fermer  
les volets le jour



Donner et prendre  
des nouvelles  
de ses proches



BOIRE RÉGULIÈREMENT  
DE L'EAU



Manger en  
quantité suffisante



Ne pas boire  
d'alcool



Éviter les efforts  
physiques

**EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15**

# Contacts utiles

## Numéros d'urgence

 **15**  
**SAMU**

**LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT**

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

 **17**  
**POLICE SECOURS**

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

 **18**  
**SAPEURS-POMPIERS**

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

 **112**  
**NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN**

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

 **3919**  
**VIOLENCES FEMMES INFO**

pour les femmes victimes de violences conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement...

 **114**  
**NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES**

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS

 **119**  
**ALLO ENFANCE MALTRAITÉE**

Pour les enfants confrontés à une situation de risque et de danger, pour eux-même ou pour un autre enfant qu'ils connaissent. Pour les adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être : famille proche, famille élargie, voisins, communauté éducative...

## Mes numéros

### Médecin de famille :

----- Tel : -----

### École des enfants

Crèche :

----- Tel : -----

Maternelle :

----- Tel : -----

Primaine :

----- Tel : -----

Collège :

----- Tel : -----

Lycée :

----- Tel : -----

### Assurance :

----- Tel : -----

### Famille :

----- Tel : -----

